

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

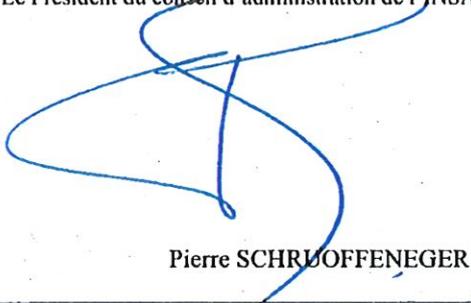
Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023, sous réserve de la modification suivante :
 - en page 13, la réponse à la question posée par monsieur Bigué a été apportée par monsieur Latour et non par monsieur Lafont.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 20. FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

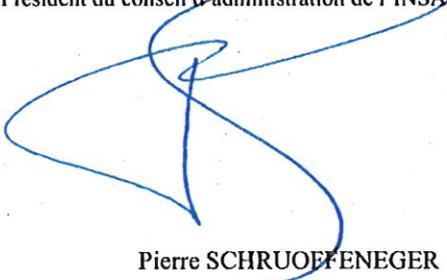
Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 janvier 2024

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 janvier 2024.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 janvier 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20 FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 28
Contre : 1
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

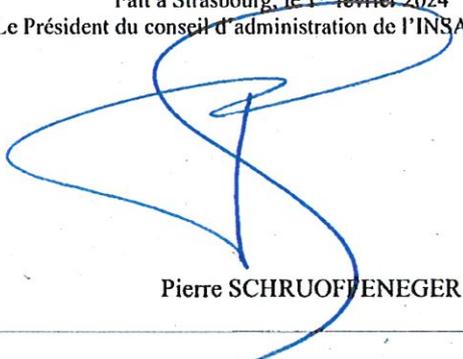
Objet : Droits de réinscription spécifiques

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 25 janvier 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Les taux des droits de réinscription applicables aux situations spécifiques tels que figurant dans le tableau ci-joint.

Pièce jointe : tableau des droits de réinscription spécifiques

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 20.FEV.2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 24
Contre : 5
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Droits d'inscription des étudiants extracommunautaires inscrits en Master pour l'année universitaire 2024-2025 (1)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 25 janvier 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La proposition suivante pour l'année universitaire 2024/2025 :
 - Application des droits différenciés aux étudiants extracommunautaires pour les formations de Master dont les inscriptions principales, et règlement des droits d'inscription, sont gérées par l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20 FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

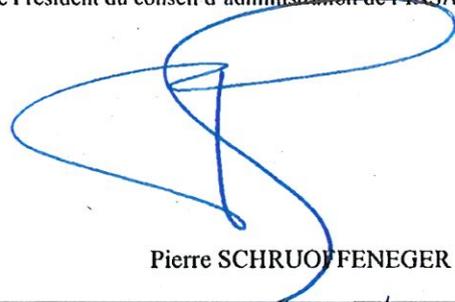
EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Droits d'inscription des étudiants extracommunautaires inscrits en Master pour l'année universitaire 2024-2025 (2)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 25 janvier 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La proposition suivante pour l'année universitaire 2024/2025 :
 - Application d'une exonération partielle aux étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés préalablement inscrits à l'Université de Strasbourg en 2023/2024 souhaitant s'inscrire à un des Master co-accrédités pour l'année universitaire 2024/2025. Les formations de Master concernées sont à ce jour ASPU et IRIV-Topo (mention Optique, Image, Vision et multimédia ; parcours Topographie et Photogrammétrie). Ces étudiants s'acquitteront ainsi des droits à hauteur des droits nationaux pour les formations de Master.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20.FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUBENFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

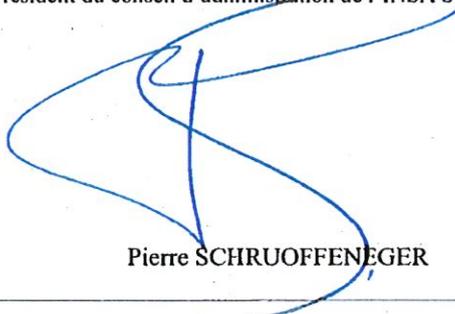
Objet : Choix de la branche d'activité professionnelle (BAP) et de l'emploi-type ouverts au repyramidage des personnels ingénieurs, techniques, de recherche et de formation (ITRF) pour l'accès au corps des assistants ingénieurs

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu le décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps supérieurs pour les membres des corps des ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens de recherche et de formation et adjoints techniques de recherche et de formation.
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 janvier 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ :

- La proposition suivante concernant le choix de la branche d'activité professionnelle (BAP) et de l'emploi-type ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au corps des assistants ingénieurs (ASI) :
 - Branche d'activité professionnelle (BAP) B
 - Emploi-type « B3C43 – Assistant-e ingénieur-e en sciences des matériaux / caractérisation ».

Pièce jointe : exposé des motifs

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 20 FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 8
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Convention relative à la mise en place de « Parcours talents » pour améliorer la diversité sociale et géographique dans les grands corps d'ingénieurs de l'État

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention relative à la mise en place de « Parcours talents » pour améliorer la diversité sociale et géographique dans les grands corps d'ingénieurs de l'État

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20 FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 8
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

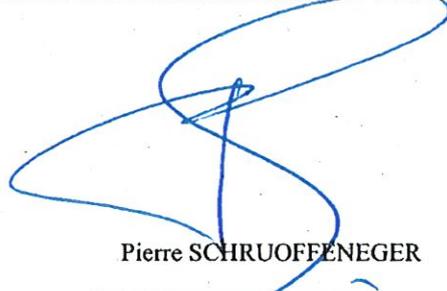
Objet : Convention d'usage Cocktail

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention d'usage Cocktail n°2024.023-U.SLC – INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20.FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 8
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie électrique

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie électrique

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20.FEV.2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRJOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

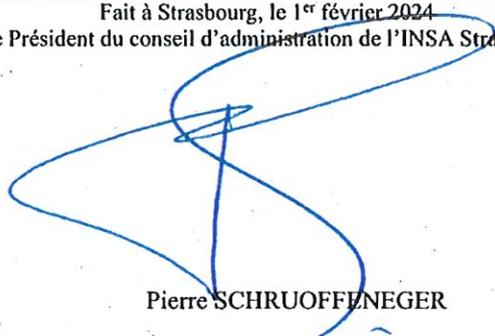
Objet : Convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie thermique, énergétique et environnement

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie thermique, énergétique et environnement

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20. FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Acte n° 13 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie mécanique

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité génie mécanique

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20 FEV. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Objet : Convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité mécatronique parcours franco-allemand

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de cette convention.

Pièce jointe : convention de délégation 2023-2024 CFAI / INSA Strasbourg – spécialité mécatronique parcours franco-allemand

Acte transmis aux autorités de tutelle le 20.FEV.2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 1 ^{er} février 2024 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER